



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 11 décembre 2018 à 19 h 30**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 1301, rang du Bas-de-L'Assomption Sud
N° de lot : 2 185 936

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation du garage détaché en cour latérale de 6,11 mètres par 9,13 mètres dont :

- Le dégagement par rapport à la ligne latérale gauche serait de 0,61 mètre alors que le dégagement minimal prescrit par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage est de 1,00 mètre, autorisant ainsi une dérogation de 0,39 mètre ;
- Une superficie approximative de 14,20 mètres carrés empièterait dans la bande de protection riveraine alors que le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage interdit l'empiètement d'un bâtiment accessoire dans la bande de protection riveraine ;
- Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation produit par M. Danny Houle, arpenteur-géomètre, minute 32 349, daté du 13 juin 2018.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018.

Donné à L'Assomption, ce 20^e jour du mois de novembre 2018.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim